# COMMUNE DE FRIAUCOURT N° 2020/07/07/03

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX ADJOINTS AU MAIRE

Mme VAND'HUYNSLAGER Hélène, adjointe au maire

Le Maire de la commune de Friaucourt,

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints, **VU** la délibération n° 03/2020 portant proclamation de Mme VAND'HUYNSLAGER Hélène en qualité d'adjoint au Maire,

**CONSIDÉRANT** que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints au maire,

## **ARRÊTE**

### Article 1er: OBJET ET LIMITE DE LA DÉLÉGATION

À compter du 07/03/2020 Mme VAND'HUYNSLAGER Hélène est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

- Cérémonies et festivités
- Éducation et citoyenneté
- Tourisme et promotion de la commune
- Camping municipal
- Communication et relation presse.

Cette délégation entraîne délégation de signature des documents en cas d'empêchement du maire.

### **ARTICLE 2: EXÉCUTION ET PUBLICATION**

Le Maire, le secrétaire de Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et inscrit au registre des arrêtés, une ampliation du présent arrêté sera transmise au représentant de l'état.

### Article 3: RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Friaucourt le 07/07/2020

Le Maire, DELRUE Jean-Michel